



Mobile défectueux à la réception limite garantit dépassée

Par **Tibondier**, le **09/04/2012** à **13:48**

suite à l'achat d'un mobile que j'ai retourné au services clients technique du fournisseur. Le SAVm'a répondu que le délais de garantit était passé après plusieurs de mes appels pour m'informer de la réception du colis retourné et aussi que mon colis était introuvable. Après 3 mois de recherche de ma part un courrier avec preuve a l'appuie de la réception du colis par leur société. Ils ont finis par trouvvé mon mobile, Malheureusement il y a eu erreur sur l'adresse d'envoie du service technique écrit sur le bon de retour accessoires que j'avais pris au lieu du service matériel. Enfin mon mobile m' été retourné mais toujours pas réparé. Je l'envoie au service technique du constructeur pour un devis, qu'il me fait parvenir avec un montant de 172€.

Ma question est: Ayant acheté un mobile HTC de 275€, n'ayant jamais utilisé ce matériel, car non fonctionnel, Ayant passé 3 mois dans la société pour réparation mais à la mauvaise adresse, N'ai-je pas le droit de réclamer réparation par cette même société qui à la base m'a vendu un matériel non fonctionnel? Que doit je faire pour valoir mes droits si j'en ai?